



Réf. Farde e-Assemblées : 2521008

N° OJ : 144

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : CRU 5 - «Heyvaert-Poincaré».- Projet de soutien aux habitants lauréats de l'appel à initiatives citoyennes.- Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Convivence/Samenleven".- Octroi de subside (Réf. 20230330).

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016 organique de la revitalisation urbaine ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine et relatif aux Contrats de Rénovation urbaine ;

Considérant que dans le cadre du programme du Contrat de Rénovation urbaine CRU 5 « Heyvaert-Poincaré », approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 14 décembre 2017, des actions de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective sont prévues afin de revitaliser le périmètre qui s'étend sur le territoire de la Ville de Bruxelles, de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et de la commune d'Anderlecht ;

Vu sa décision du 4 novembre 2019 d'octroyer un subside aux 3 lauréats de l'appel à projets de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective ciblé sur huit thématiques dans le cadre du CRU 5 « Heyvaert-Poincaré » ;

Vu sa décision du 8 juin 2020 adoptant le règlement de participation de l'appel à initiatives citoyennes 2020 organisé dans le cadre du Contrat de Rénovation urbaine CRU 5 «Heyvaert-Poincaré» ;

Vu sa décision du 14 décembre 2020 d'adopter la convention-type « projet communal » et la convention-type « projet intercommunal » définissant les droits et obligations des parties dans le cadre de l'appel à Initiatives citoyennes 2020 du Contrat de Rénovation urbaine CRU5 « Heyvaert-Poincaré » et octroyant un subside aux différents lauréats de l'appel à Initiatives citoyennes 2020 ;

Considérant que le solde du subside disponible pour le volet socio-économique du programme CRU 5 « Heyvaert-Poincaré » s'élève à 13.800,00 EUR ;

Considérant que l'asbl Convivence/Samenleven, porteur du projet « Aux bermes, citoyens ! », propose de soutenir les projets développés par les habitants – plus précisément l'asbl Molleke ; l'asbl Adopt Ninop ; Sophie Righi ; Potager de la Tour à Plomb et l'asbl La Poudrière – lauréats de l'appel à initiatives citoyennes du CRU 5, et qui rencontrent des obstacles logistiques ou administratifs pour la réalisation de certains aspects de leur initiative ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 :

La convention de subvention « Interventions et animations sur et aux alentours de la place de Ninove », entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Convivence/Samenleven, est adoptée.

Article 2 :

Le principe d'accorder un subside de 13.800,00 EUR à l'asbl Convivence/Samenleven, rue des Six Jetons 56-58 à 1000 Bruxelles, en complément et en soutien des projets de l'appel à initiatives citoyennes du CRU5 « Heyvaert-Poincaré », est adopté.

Annexes :

[Convention de subvention Convivence/Samenleven \(fr\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)